



En cas de sinistre, vous devez :

• Alerter la Protection Civile au (15).	Préciser le lieu, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre.
• Ne pas toucher et quitter la zone de l'accident.	Pour éviter toute exposition aux dangers potentiels.
• S'enfermer dans un bâtiment.	Pour éviter tout contact avec les émanations toxiques ou dangereuses.
• Ne pas prendre l'ascenseur.	Pour éviter de rester bloqué.
• Boucher toutes les entrées d'air (fenêtres, portes, aérations, cheminées, soupiroux, ...)	Pour éviter l'asphyxie.
• Couper l'électricité et le gaz.	Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
• Écouter la radio.	Pour connaître les consignes à suivre.
• Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.	Prendre les papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.	L'école s'occupe d'eux.
• Ne pas téléphoner.	Pour libérer les lignes aux secours.
• Ne pas fumer et éviter toute flamme ou étincelle.	Pour éviter les incendies et les explosions.

Les réflexes qui sauvent



► Couper l'électricité et le gaz



► Se mettre à l'abri dans un bâtiment



► Boucher toutes les entrées d'air



► Ecouter les consignes à suivre à la radio



► Couper l'électricité et le gaz



► Libérer les lignes pour les secours



► Ne pas chercher les enfants à l'école



► Ne pas fumer
► Eviter toute flamme ou étincelle



► En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent et respirer à travers un linge mouillé
► Se laver abondamment à l'eau en cas d'irritation et si possible changer de vêtements